

Le 24 octobre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Conférence Transfrontalière Mont-Blanc annonce son intention de lancer un processus de candidature du Massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO

Ce mardi 24 octobre 2017, à Chamonix, les représentants des collectivités locales et des gouvernements des trois Etats - France, Italie, Suisse - se sont réunis en Conférence Transfrontalière Mont-Blanc.

La Communauté de Communes Pays du mont Blanc était présente et a apporté son soutien à la démarche : « *nous souhaitons que les territoires se saisissent de cette opportunité, qui permettra la reconnaissance de notre patrimoine naturel et culturel remarquable* », a expliqué Georges MORAND, Président de la CCPMB.

Vingt-six ans après la création de l'Espace Mont-Blanc, la signature ce matin de la déclaration d'intention, engageant les démarches préalables au lancement conjoint d'une procédure de classement du Massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO, marque une étape importante dans l'histoire des territoires du Mont-Blanc.

Reconnaissant que le Mont-Blanc constitue un milieu naturel unique au monde, la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc a approuvé la proposition de lancer le travail préparatoire lié à la présentation, coordonnée par les trois États, d'un dossier d'inscription transfrontalier du massif du Mont-Blanc sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Plus précisément, les objectifs de cette déclaration sont les suivants :

- approuver le schéma de gouvernance en impliquant en premier lieu les collectivités locales et régionales dans le processus de constitution d'un dossier de candidature ;
- valoriser les trois piliers du développement durable dans les orientations stratégiques du dossier de candidature, à savoir la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel, le bien-être des populations résidentes et le développement d'activités économiques autour du Massif du Mont-Blanc ;



- solliciter et mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour lancer la phase de travail préparatoire.

A partir de 1991, les collectivités territoriales des Savoie, de la Région Autonome Vallée d'Aoste et du Canton du Valais, se sont engagées activement dans l'application sur le territoire transfrontalier des politiques communes de protection et de valorisation, indispensables pour atteindre les objectifs de développement durable que les trois Etats se sont fixés au moment de la création de l'Espace Mont-Blanc.

Depuis, l'Espace Mont-Blanc a mis en place différents dispositifs pour une gestion coordonnée du territoire, notamment en matière de risques naturels, de sécurité en montagne, de fréquentation touristique, d'innovation, de transports, d'agriculture de montagne et d'adaptation aux changements climatiques.

L'inscription du Massif du Mont-Blanc au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO viendrait consolider et affirmer la qualité et la cohérence du parcours de coopération trinational que les territoires ont construit autour d'actions concrètes pour préserver et garantir la transmission d'un héritage exceptionnel.

Convaincus que les nombreuses années de coopération et de projets menés conjointement pour la sauvegarde du patrimoine ont préparé les territoires du Mont-Blanc à répondre aux exigences de cette candidature, aujourd'hui les collectivités territoriales se sont symboliquement donné la main pour garantir la préservation et une valorisation active de l'Espace Mont-Blanc.

Contacts

Presse : E. AMBLARD : e.amblard@ccpmb.fr – 06 47 66 34 80

Technique : A. LEROY : a.leroy@ccpmb.fr – 07 52 67 21 33